

La sensibilité de l'œil aux rayons X

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue suisse de photographie**

Band (Jahr): **9 (1897)**

Heft 2

PDF erstellt am: **05.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-523747>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



La sensibilité de l'œil aux rayons X.

Divers journaux ont publié la note suivante :

LE D^r Brandes, de Halle, vient de découvrir une jeune fille dont l'œil est sensible aux rayons de Röntgen. Guidé par ce fait que les rayons X sont arrêtés par certaines substances, il avait pensé que le cristallin jouait peut-être à leur égard le rôle d'écran et s'était, pour vérifier cette hypothèse, mis à la recherche d'une personne privée de cristallin. La chirurgie opère parfois l'ablation du cristallin chez certaines personnes atteintes de forte myopie ou lors de la cataracte. La jeune fille qu'il trouva avait subi l'ablation du cristallin de l'œil gauche, cet œil s'est trouvé sensible aux rayons X, c'est-à-dire que leur action se manifestait sur la rétine par la vision des objets dans des conditions identiques à celle de la photographie par les mêmes rayons ; au contraire, l'œil droit qui conservait son cristallin ne voyait rien. Le D^r Brandes en déduit que les rayons de Röntgen affectent la rétine à la manière de la lumière ordinaire. Il remarqua en outre que si l'on plaçait la tête de l'enfant au centre d'une boîte, et qu'on fit tomber sur cette boîte les rayons X, la patiente, même avec les yeux fermés, se trouvait non pas dans l'obscurité, mais dans la clarté.

Il semble donc que ce qui dérobe l'œil à l'action des rayons X c'est le cristallin, ces rayons traverseraient d'une part les paupières, d'autre part les humeurs de l'œil, de

sorte que le cristallin enlevé, ils agiraient sur la rétine à la façon des ondes lumineuses ordinaires. »

Tout en insérant cette note, nous avons tenu à avoir l'avis d'un oculiste distingué de notre ville, M. A. B., qui a bien voulu nous écrire la lettre suivante :

« Le fait prétendu par M. Brandes ne s'est pas vérifié après examen ultérieur de nombreux expérimentateurs. Il paraît y avoir eu erreur d'observation de M. B. — a priori la nature physique et chimique des fibres cristallines et leur grande analogie au point de vue réfraction avec le corps vitré et l'humeur aqueuse, rendait la chose on ne peut plus invraisemblable. Nous avons nous-même répété l'expérience dans le laboratoire de M. le professeur S. avec un opéré de cataracte et n'avons obtenu qu'un résultat absolument négatif. »

